



Plan
Santé
CORRÈZE
2018-2023

AGIR ENSEMBLE
POUR LA SANTÉ
DES CORRÉZIENS



PRS 2018-2023
NOUVELLE
AQUITAINE
Projet Régional de Santé

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Édito



Sophie GIRARD,
directrice de la délégation
départementale de l'ARS
de la Corrèze



Isabelle BIELLI-NADEAU,
présidente du conseil
territorial de santé de la
Corrèze

Le **Projet régional de santé (PRS) 2018-2028**, élaboré sous le pilotage du directeur général de l'ARS, Michel LAFORCADE, prévoit 3 évolutions majeures pour notre système de santé régional :

- **Plus de prévention** et de promotion de la santé,
- **Plus de prises en charge à domicile et d'inclusion** au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics vulnérables),

- **Plus de prises en charge personnalisées et coordonnées** avec une participation active des patients.

Le PRS est décliné dans chaque territoire pour s'adapter aux besoins spécifiques de la population.

En Corrèze, les enjeux de santé autour desquels nous devons nous mobiliser sont les suivants :

- Permettre à chaque personne un accès aux soins nécessaires à son état et à sa situation,
- Relever le défi du vieillissement, de la prévention de la perte d'autonomie et du maintien à domicile,
- Promouvoir une société plus inclusive et accueillante pour les personnes en situation de handicap,
- Agir pour développer les comportements et cadres de vie favorables à la santé

Le **Plan Santé Corrèze** permet de coordonner la mise en œuvre d'actions concrètes pour améliorer la santé des Corrégiens.

Tous les acteurs engagés

Le **Plan Santé Corrèze** permet de décliner le Projet régional de santé dans le territoire départemental. Il constitue le cadre d'actions de la Délégation départementale de l'ARS en Corrèze et de tous ses partenaires (CPAM, MSA, collectivités locales, Préfecture et services de l'Etat...).

Le **Conseil territorial de santé** ⁽¹⁾ de la Corrèze veille à l'adaptation de ce plan aux spécificités territoriales et participe à son évaluation.

Plan
Santé
CORRÈZE
2018-2023

⁽¹⁾ Instance de démocratie sanitaire qui rassemble les acteurs de santé du territoire.

Portrait DE LA CORRÈZE

241 871 habitants
4 % de la population de la région Nouvelle-Aquitaine



13,7 % des habitants ont 75 ans et plus

16,3 % des habitants vivent en milieu rural isolé



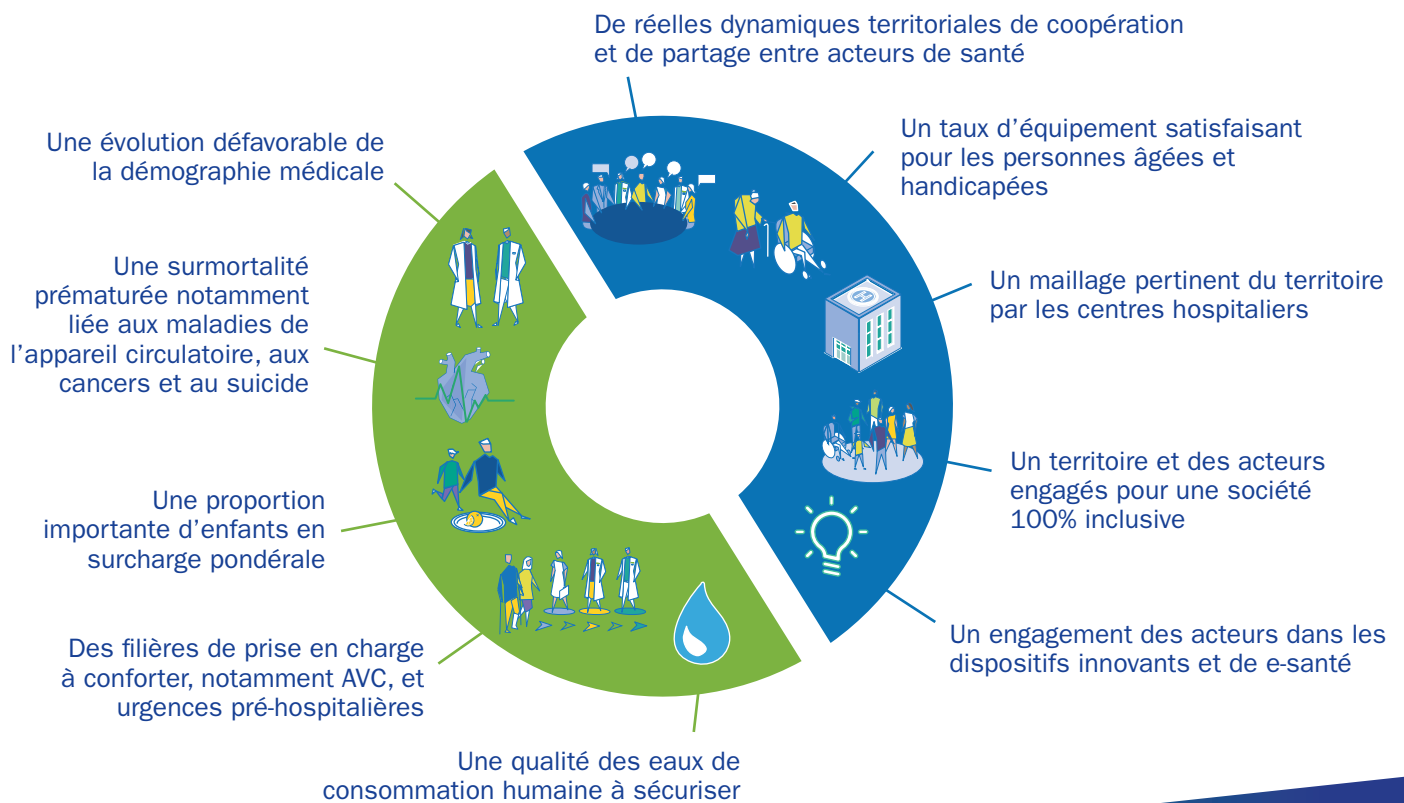
• 13,6 % de la population est concernée par la pauvreté

• Ce taux atteint 10,96 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus



Corrèze

5 forces à MAINTENIR 5 fragilités à PRENDRE EN COMPTE



10 priorités d'action

POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES CORRÉZIENS



de prévention

Promotion de la santé

Négocier avec les partenaires des Contrats Locaux de Santé (CLS) dans l'ensemble du territoire

Exemple d'action

Cibler les territoires prioritaires pour y engager un CLS :

- Midi Corrèzien/Val'Dordogne/Xaintrie,
- Lubersac/Uzerche/Vézère,
- Agglo Brive.

Activité physique

Promouvoir une culture « santé activité physique alimentation » pour tous

Exemples d'actions

- Développer les partenariats avec les acteurs de l'activité physique adaptée,
- Sensibiliser les prescripteurs d'activité physique adaptée (médecins généralistes).

Addictions

Renforcer les actions de prévention des conduites addictives en direction notamment des jeunes

Exemples d'actions

- Amplifier la communication autour du Moi(s) sans Tabac (ex : installation d'un village d'information à Brive),
- Développer les actions en partenariat avec l'Éducation Nationale, le Conseil Régional, la Mutualité Sociale Agricole pour lycées agricoles, l'Université, les Centres de Formation d'Apprentis.



Prévention du suicide

Renforcer le repérage et le suivi de la crise suicidaire, en priorité chez les agriculteurs, les jeunes et les professionnels exposés (forces de l'ordre, professionnels de santé)

Exemples d'actions

- Impulser la déclinaison des mesures prévues au Plan régional suicide,
- Analyser les données de santé pour améliorer le repérage et l'accompagnement des jeunes en souffrance psychique.



de prise en charge à domicile et d'inclusion

Inclusion des personnes en situation de handicap

Lutter contre les ruptures de parcours de vie d'une personne en situation de handicap (école, entreprise, loisirs...)



Exemple d'action

Engager la Corrèze dans le dispositif national « Territoire 100% Inclusif » pour les personnes en situation de handicap



d'offre de soins personnalisée et coordonnée



Parcours de soins

Développer les synergies et coopérations entre les Centres Hospitaliers et avec les professionnels de ville

Exemple d'action

Répondre aux besoins de soins non programmés en journée et/ou durant la permanence des soins, en priorité pour Brive et Tulle.

Exercice coordonné

Favoriser l'émergence des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Exemples d'actions

- 2019 : Haute-Corrèze,
- 2020 : Agglomération de Tulle et Vézère/Uzerche/Lubersac,
- 2021 : Midi Corrèzien/Xaintrie,
- 2022 : Brive.

Démographie médicale

Attirer et fidéliser les professionnels de santé par des conditions d'exercice diversifiées et modernisées

Exemples d'actions

- Mobiliser le dispositif national « 400 médecins généralistes dans les territoires prioritaires »,
- Développer les consultations avancées dans les établissements et services médico-sociaux, les maisons de santé pluriprofessionnelles et les centres de santé, en priorité pour Uzerche et Argentat et à conforter en Haute-Corrèze.

Actions innovantes

Soutenir les actions innovantes favorisant l'expérimentation et le partage des bonnes pratiques

Exemples d'actions

- Promouvoir les dispositifs de pair-aidance,
- Favoriser les co-constructions des projets des usagers dans les établissements de santé.

Démocratie en santé

Développer des actions d'information pertinentes et accessibles pour les citoyens

Exemples d'actions

- Organiser un débat citoyen relatif aux directives anticipées concernant les personnes âgées dans le cadre du Contrat local de santé de Tulle et en lien avec Centre national soins palliatifs et fin de vie,
- Promouvoir le dispositif des personnes qualifiées par des actions de communication ciblées.

Le PRS Nouvelle-Aquitaine, c'est :

- **3 documents plus synthétiques et lisibles** pour permettre à tous les acteurs de s'y inscrire : le Cadre d'orientation stratégique (COS), le Schéma régional de santé (SRS) et le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS).
- **Un suivi et une évaluation renforcés**, notamment autour d'un nombre resserré d'indicateurs dits traceurs de la politique régionale.



Consultez ces documents et suivez la mise en oeuvre du PRS sur le site internet de l'ARS : nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation départementale de la Corrèze

4 rue du 9 juin 1944
CS 90230
19012 Tulle
05 55 20 42 18
ars-dd19-direction@ars.sante.fr

Siège

103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex
05 57 01 44 00
ars-na-contact@ars.sante.fr



Suivez l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur
Facebook et Twitter